

Colombes, 10 octobre 2011

Déclaration relative au nombre total de droits de vote et d'actions prévue par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

| A la date du | Nombre d'actions composant le capital | Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues) | Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues) |
|---------------------|--|--|--|
| 30/09/2011 | 61 858 527 | 68 330 474 | 68 176 394 |